

AE OBLIGATIONS VERTES-PART A

janvier 2025 (données au 28 janv. 2025)

Documentation Publicitaire

Le FCPE AE Obligations Vertes est un fonds nourricier du fonds SIENNA Obligations Vertes ISR géré par la société SIENNA Gestion. Le fonds Maître sera investi dans des obligations et autres titres de créances privés et souverains, émis dans la zone Euro. Dans le cadre de sa labellisation Greenfin, le fonds Maître respectera une part "d'obligations vertes" (suivant des critères ESG internes à SIENNA Gestion) représentant un minimum de 83,5% de l'actif net du fonds.

Le FCPE (fonds nourricier) a pour objectif de surperformer, sur une période de placement recommandée de 7 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice de référence: le Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond €NR.

Ce fonds respecte l'Article 9. A ce titre, c'est un produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable au sens du Règlement européen 2019/2088 (Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)).

AE Obligations Vertes est un fonds de partage et reverse 5% de ses frais de gestion à une association tournée vers la santé : SIEL BLEU.

L'Equipe de Gestion

Yann CARRE Responsable Multigestion
Alexis BOUNIF Gérant Multigestion
Mousbahou TAHIR Assistant Gérant



* Indicateur de risque (SRI) :

Sensibilité

L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

| Le niveau de risque faible ne signifie pas Principales ca | | |
|--|---|--|
| Valeur liquidative (Part A) | 15,06 | |
| Actif net portefeuille (EUR) | 65708,82 | |
| Date de création | 30 juil. 2024 | |
| Forme juridique | Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) | |
| Code AMF | 990000201729 | |
| Devise | EUR | |
| Classification SFDR | Article 9 | |
| Classification AMF | Obligations et autres titres de créance libellés en euros | |
| Durée de placement recommandée | 7 ans minimum | |
| Périodicité | Hebdomadaire | |
| Frais de gestion maximum | 0.70% TTC | |
| Frais de gestion indirects maximum | 0.50% TTC | |
| Ratios de risques et | d'exposition (1 an) | |
| Volatilité | - | |
| Volatilité indice | 3,88% | |
| Alpha de Jensen | - | |
| Tracking error | - | |
| Ratio de Sharpe | - | |
| | | |

6.45

Performances nettes de frais 28/01/2025 (source: AGRICA Epargne)

Conformément à la réglementation MiFID 2, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence de la part.

Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Conformément à la réglementation MiFID 2, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence de la part.

Disclaimer :Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)

Conformément à la réglementation MiFID 2, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence de la part.

Indice de Référence Oblig Vertes : Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond

Commentaire de gestion

Commentaire de gestion du gérant du fonds Maître : SIENNA Obligations bps positionnant le taux de dépôt à 2.75%, soulignant que le processus de Vertes ISR

désinflation est en bonne voie.

Dans l'attente de la prise de fonction de Donald Trump les taux longs ont poursuivi leur hausse début 2025 pour atteindre 2,65% (10 ans allemand) mi-janvier. Mais les chiffres d'inflation et de ventes au détail américains, en retrait, ont stoppé ce mouvement.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par la hausse des taux longs en début de mois mais a ensuite nettement performé, rassuré par les banquiers centraux. Cet appétit pour le risque a également bénéficié aux spreads souverains français et italiens.

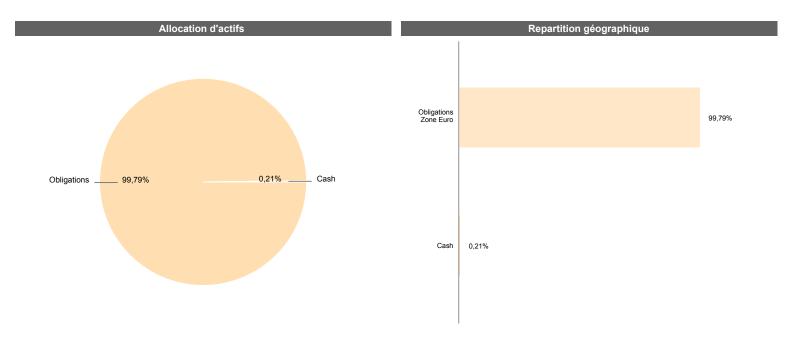
Le taux 10 ans allemand termine le mois à 2,46%. Si la Fed a laissé ses taux directeurs inchangés en janvier, la BCE a quant à elle baissé ses taux de 25

Nous avons positionné les fonds en sur sensibilité dès le 31/12/2024 (120%), tout en restant sur exposé au risque crédit et sous exposé à l'Italie

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

Nombre de lignes

| 10 Principales lignes (poids en % de l'AN) | | |
|--|-----------------------|-------|
| SIENN OBLIGATIONS VERTES ISR | Obligations Zone Euro | 99,79 |
| SOLDE ESPECE EUR | Cash | 0,21 |





AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 28/01/2025.